



EXPO-Printanière Blainville-Art

Du 09 février au 6 mars 2022



Objet : Invitation - Exposition thématique printanière au centre d'exposition de Blainville sous le thème : « L'essence de votre chez soi »

Chers artistes,

Blainville-Art a le plaisir de vous inviter à participer **gratuitement** à son *Expo-Printanière*, une nouvelle activité pour notre association, qui permettra aux artistes en arts visuels de la région de Blainville de démontrer tout leur talent malgré le contexte pandémique actuel. L'exposition collective se tiendra dans une salle d'exposition du centre d'exposition de Blainville et ce, du mercredi 09 février au dimanche 06 mars 2022.

- **Dans le contexte actuel, il n'y aura pas de vernissage.**
- **Un jury fera le choix de 7 œuvres (soit 1^{er}, 2^{ième}, 3^{ième} prix amateurs, 1^{er}, 2^{ième}, 3^{ième} prix professionnels et un prix de créativité) Un certificat sera décerné sans remise de prix monétaire, vous pourrez ainsi enrichir votre CV de cette reconnaissance par vos pairs.**
- Il n'y a aucun frais d'inscription ou de participation à l'exposition.
- Il n'y a aucun gardiennage par les exposants. Exceptionnellement dans le contexte actuel, la Ville de Blainville prend à sa charge la totalité du gardiennage.
- Pour les œuvres (toiles et sculptures), une seule pièce est demandée.
-

Pour participer à l'Expo-Printanière :

- Vous devez obligatoirement être **membre en règle de Blainville-Art** et transmettre votre fiche d'inscription dûment complétée **au plus tard le lundi 31 janvier** au courriel suivant : bvamembres@gmail.com. **Aucune exception ne sera tolérée.**
- Tous les détails pour devenir membre en règle se trouvent sur notre site Internet, au blainville-art.net. Vous pourrez ensuite vous inscrire à l'*Expo-Printanière*.
- Si vous n'avez jamais présenté votre dossier d'artiste pour évaluation, vous devrez le remettre **au plus tard le lundi 24 janvier** et payer par Paypal sur notre page internet, les frais d'évaluation sont de 25\$ (procédure obligatoire depuis mars 2015).
- La date limite pour l'inscription à l'expo-concours est le **lundi 31 janvier, minuit.**



EXPO-Printanière Blainville-Art

Du 09 février au 6 mars 2022



Règles et renseignements pour les œuvres :

- Toutes les œuvres doivent être des créations **originales, conçues et créées par vous**. Les compositions à partir de matériel publié ou d'œuvres d'autres artistes ne sont pas considérées originales.
- Le format maximal accepté est de **1 800 pouces carrés pour les toiles**, sans compter le cadre (ex. : toile de 60 x 30 po).
- **Les toiles qui auront moins de 256 pouces carrés seront regroupées sur un panneau et/ou sur un mur du centre d'exposition.**
- Les grandeurs maximales acceptées sont de **18 x 18 x 40 pouces pour les sculptures** (18 pouces de largeur par 18 pouces de longueur et 40 pouces de hauteur), sans compter le socle (s'il est fourni par l'artiste).
- Pour les toiles de grand format, nous recommandons fortement le **grand format vertical ou carré**. Si vous soumettez une œuvre horizontale, il est possible que nous devions placer une autre œuvre au-dessus ou au-dessous de la vôtre.

Dates importantes

- Date limite de remise des dossiers (nouveaux membres) : Lundi 24 janvier, minuit.
- Date limite d'inscription à l'*Exposition* : Lundi 31 janvier, minuit.
- Dépôt des œuvres : lundi 07 février, selon la tranche horaire choisie.
- Récupération des œuvres : dimanche 06 mars, selon la tranche horaire choisie.

LA RELÂCHE AU CENTRE D'EXPOSITION : À HAUTEUR D'ENFANT

- *Ajustement de l'exposition / accrochage par l'équipe du CEB le vendredi 25 février à 17 h.*

Tout spécialement pour les familles, le centre d'exposition sera ouvert tout au long de la relâche scolaire. L'exposition présentée par Blainville-Art sera de plus réaménagée, ce qui permettra aux petits visiteurs de découvrir des œuvres exposées à leur hauteur. De plus, les enfants et leurs parents pourront relever le défi d'un jeu « cherche et trouve » pour agrémenter leur visite.